



COMMUNE d'OETING

Extrait
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2025 à 19 h 30
Convocation du 11 décembre 2025
Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....23
Présents20
Procurations3
Absent0

Membres présents : Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, BOURGUIGNON Magali, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, LOMBARDI Mario, ZUSCHROTT Franz, SCHIFFER Isabelle, MARGHERITA Michel, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH/HUART Christelle, SCHLUPP Loïc, DANN Daniel, THILLEMENT Céline, KIEFFER Annick et GIGLIA Emmanuel.

Membres absents excusés : KOMAC Geoffroy (Procuration Emilie BOSLE), SCHAEFFER Yves (Procuration Laurence NEUMAYER), SPINDLER Annette (Procuration Mario SOTGIU)

Membres absents : /

Mme ADAM Nathalie, Secrétaire Générale de Mairie est nommée secrétaire de séance

POINT N°10 – Demande de subventions pour un projet photovoltaïque
DE2025_12_16_10

Le Maire donne la parole à M. FROEHLINGER Didier, 2^{ème} Adjoint, pour développer ce point.

Dans le cadre de la transition énergétique et de la maîtrise des dépenses communales, la commune souhaite étudier l'installation de panneaux photovoltaïque sur le toit de l'école en partenariat avec EDF Solutions Solaires. Ce projet permettrait de produire une énergie renouvelable et de réduire les charges de fonctionnement à moyen et long terme. Afin de pouvoir engager cette opération, il est nécessaire d'autoriser :

- Le dépôt de demandes de subventions auprès des partenaires financiers.
- Le dépôt de dossiers auprès des partenaires institutionnels

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

1° **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

2° **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif au dépôt de demandes de services d'ingénierie auprès de partenaires institutionnels

Oeting, le 17 décembre 2025

La Secrétaire de séance, Mme Nathalie ADAM

Le Maire, Germain DERUDDER



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.